

Projet d'horaire 2025 des CFF : non à un réseau ferroviaire à deux vitesses

Liaison ferroviaire Bâle – Genève/Lausanne par Delémont : un changement radical de paradigme est nécessaire – maintenant !

Delémont, le 10 mai 2023

À la suite de la publication, le 5 mai dernier, du communiqué de presse des CFF et de la CTSO (Conférence des transports de Suisse occidentale) relative au projet d'horaire 2025, l'ATE Jura dénonce avec véhémence une énième et importante dégradation de l'offre ferroviaire entre Bâle et l'arc lémanique par Delémont.

En effet, malgré la promesse faite par les CFF et l'OFT (Office fédéral des transports), lors de la signature de la Convention de Grellingue en 2015, de rétablir une liaison horaire directe entre Bâle et l'arc lémanique à la fin de l'année 2025, l'ATE Jura ne saurait accepter la suppression de la liaison sans changement entre Bienne et Genève passant par le contournement ferroviaire de Bussigny. En effet, imposer un voire deux changements à Bienne et/ou Renens afin de rejoindre la cité de Calvin depuis la capitale jurassienne comme proposé dans le projet d'horaire 2025 relève du non-sens absolu et ne fait que réduire encore plus l'attractivité des transports publics, celle-ci ayant d'ailleurs déjà été très fortement entamée avec la hausse du prix des titres de transports en commun annoncée par l'Alliance SwissPass le 4 avril 2023.

Au vu de l'impact non négligeable des transports individuels motorisés, en Suisse, sur le dérèglement climatique, il est impératif de rendre les transports publics attractifs non pas en augmentant l'offre (c'est-à-dire le nombre de trains en circulation), mais bien en améliorant la qualité des liaisons par une réduction du nombre de changements en gare au strict minimum et un temps de trajet plus court. Pour ce faire, l'ATE Jura propose un changement radical de paradigme, à savoir un retour à l'horaire de fin 2014, qu'elle considère plus qu'urgent d'effectuer.

En effet, celui-ci avait l'immense avantage d'offrir une liaison ICN directe chaque heure au départ de Bâle/Delémont à destination de l'arc lémanique avec une connexion sans changement en direction de Lausanne aux heures paires et une également sans changement en direction de Genève-Aéroport aux heures impaires. Par ailleurs, il était possible :

- En cas de départ de Delémont à une heure impaire, de se rendre à Lausanne par un changement de train sur le même quai à la gare de Bienne (correspondance assurée avec l'ICN venant de St-Gall/Zurich) ;
- En cas de départ de Delémont à une heure paire, de se rendre à Genève-Aéroport par un changement de train sur le même quai à la gare de Bienne (correspondance assurée avec l'ICN venant de St-Gall/Zurich).

Étant donné que les trajets Bâle/Delémont – Lausanne ou Bâle/Delémont – Genève-Aéroport ne sont pas effectués par un nombre élevés de pendulaires, l'ATE Jura estime nettement plus important, sur la ligne du pied du Jura, de garantir une offre ferroviaire de qualité – **c'est-à-dire des liaisons ferroviaires sans changement** – afin de relier le canton du Jura aux grandes villes de Suisse romande (Bienne, Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Lausanne, Morges, Nyon, Genève) située le long de la chaîne du Jura que de proposer une offre avec des cadences à la demi-heure avec un ou plusieurs changements posant d'importants problèmes en cas de retard.

En effet, outre le fait que ceux-ci soient monnaie courante en raison du sous-investissement chronique dont est victime l'infrastructure ferroviaire en Suisse romande, ils sont régulièrement à l'origine de ruptures de correspondance lors de changements de trains imposés dans certaines gares le long du trajet sur la ligne susmentionnée.

Par conséquent, l'ATE Jura estime qu'il est **dès à présent** nécessaire :

- De réduire l'offre (c'est-à-dire le nombre de trains en circulation) sur le réseau suisse romand afin de garantir la stabilité de l'exploitation ferroviaire ;
- De rétablir intégralement la liaison horaire directe vers Genève aux heures impaires et vers Lausanne aux heures paires depuis Bâle et Delémont telle qu'offerte par l'horaire des CFF à la fin de l'année 2014 ;
- De drastiquement diminuer les tarifs des titres de transports publics.

Il est du devoir des pouvoirs publics de prendre activement leurs responsabilités et d'agir concrètement afin de rendre – **maintenant** – les transports publics attractifs, pratiques et rapides afin de contribuer efficacement à une réduction de la part modale du transport individuel motorisé. Les régions périphériques telles que le canton du Jura méritent, en ce sens, d'être traitées correctement par la Confédération suisse. La desserte en transports publics et les investissements dans l'infrastructure ferroviaire ne font, dès lors, aucunement exception à ce principe.

Pour plus d'informations : Valère Lovis, co-président, 079 652 18 56